

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2022-026

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 27 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, FERLET, MARTIN, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, AIGLON.

MMES MABON, NEVEU, BELIER-COLLONGE, NELIAS.

Secrétaire de séance : M. BOBICHON Jean- Jacques

Objet : Avenant à la promesse de bail emphytéotique signée par les Syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL avec la Sté CORFU SOLAIRE pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Millery.

Monsieur le Président explique qu'à la suite de la délibération 2020-014 du 9 mars 2020, une promesse de bail emphytéotique a été signée le 16 mars 2020 entre la Sté Corfu Solaire et les syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL pour des parcelles situées sur la Commune de Millery aux lieux-dits les Ayats sur lesquelles la centrale photovoltaïque sera implantée.

Le projet portant sur la centrale ayant évolué, il convient de passer un avenant afin de modifier la liste des parcelles concernées et les redevances prévues.

La surface totale concernée par le projet est de 187 367m² (suite dernier remaniement), se répartissant comme suit :

123 774m² propriétés des 2 syndicats des eaux
31 816m² dont la Commune de Millery va devenir propriétaire (31203m² cédés par les syndicats + un chemin rural)
31 777m² propriétés de M. Lionnet

Cette promesse porte sur la surface concernée et détenue par les 2 syndicats des eaux.

Les parcelles concernées seront :

Commune de Millery Lieu-dit Les Ayats Section AV	
Numéro Cadastral	Surface en m²
30pp (Parcelle AV30, hors emprise parcelle anciennement cadastrée E0 285 de 503m ²)	115 202
24	3 012
28	2 821
25	2 147
29	592
TOTAL	123 774

Les redevances se feront sous 2 formes :

- Une redevance exceptionnelle versée en une seule fois et permettant d'acquérir les fonds propres : le montant sera à définir
- Une redevance annuelle qui sera fonction du chiffre d'affaire

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com

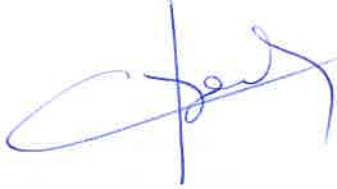
Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'avenant à la promesse de bail emphytéotique signée par les syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL avec la Sté CORFU SOLAIRE pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Millery ;

AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Jean-Jacques BOBICHON



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com